

Ecrit par le 3 juillet 2024

Fédé BTP 84, Face à la prévention, l'Union fait la force



Nous sommes invités à la Fédé BTP à l'occasion d'une réunion du Pole prévention OPP BTP 84 (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics). Autour de la table, les acteurs de la filière BTP et les services de l'Etat. Objectif ? Améliorer la prévention et la sécurité des conditions de travail du BTP au moyen de la communication, de l'information, de l'assistance opérationnelle et des conseils juridiques. Une initiative vaclusienne unique en France.

Autour de la table ?

Ecrit par le 3 juillet 2024

[Thomas Jurczyk](#) de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) ; Olivier Audoly ingénieur conseil de la Carsat Sud-Est (Caisse d'assurance Retraite, santé, travail) ; [Olivier Cousi](#), directeur du CFA Florentin Mouret (Centre de formation des apprentis) ; [Cédric Bosse](#), en charge du service économique de la Capeb Vaucluse (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et représentant des artisans du bâtiment ; [Yann Le Cam](#), directeur de l'AIST 84 (Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse et émanation du Conseil départemental) ; [Françoise Lesauvage](#), responsable de l'Unité contrôle DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités), inspection du travail et [Emilie Pascal](#), responsable de l'Unité de contrôle DDETS, tous conviés à se retrouver tous les trimestres, à l'invitation d'[Emmanuel Méli](#), secrétaire général de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Vaucluse.

Ce qu'ils ont dit

Ecrit par le 3 juillet 2024



Écrit par le 3 juillet 2024

Françoise Lesauvage

Françoise Lesauvage,
Responsable de l'Unité contrôle DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités), inspection du travail.

«Ce qui est important dans ces réunions débutées en 2018, c'est que nous sommes différents acteurs qui œuvrons au quotidien sur le terrain pour la prévention et la sécurité des travailleurs du bâtiment, entame Françoise Lesauvage. Nos compétences, qui se complètent et se croisent, nous permettent de toucher les mêmes publics, qui sont cependant différents, selon les organismes que nous représentons. Notre problématique ? Pour le Ministère du travail, le BTP est une branche qui attire particulièrement l'attention du fait de la dangerosité des métiers et des possibles accidents du travail.»

Le travail sécurisé

«Ce qui nous interpelle ? Le travail dissimulé qui est en lien étroit avec la santé et la sécurité. Il est difficilement quantifiable car il intervient sous diverses formes. Il peut s'immiscer dans la sous-traitance, même si celle-ci n'est pas du travail dissimulé, mais lorsqu'elle est organisée en cascade, elle fait appel à des entreprises qui sont peut-être moins vertueuses, moins équipées et plus modestes, cette 'organisation' finissant par nuire aux salariés en matière de statut social, de santé et sécurité.»

Ce que j'aimerais aborder

«La réglementation du Code du travail évolue, notamment au niveau des solidarités des maîtres d'ouvrage. C'est là que le Pôle de travail suscite autre chose qu'un travail réglementaire parce qu'on est persuadés, en tant que professionnels, que ce qui est décidé en amont de la définition du cahier des charges a un impact sur la manière dont le chantier sera réalisé et dans l'organisation des entreprises et de leurs salariés. Lorsque le maître d'ouvrage décide, sur un chantier, de créer un lot zéro pour y inclure la sécurité, les moyens de protection collectifs, les voies et réseaux, cela évite que la responsabilité individuelle de chaque entreprise soit la seule mise en cause. Notre communication auprès des donneurs d'ordre est donc, là, essentielle.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Olivier Audoly

Olivier Audoly, ingénieur conseil de la Carsat Sud-Est (Caisse d'assurance Retraite, santé, travail)

«Le BTP une des activités qui connaît la plus forte sinistralité, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles qui impactent beaucoup l'humain et aussi en termes financiers pour les entreprises, induisant des enjeux sociaux en cas de blessure, de handicap et de décès. Comment la personne blessée ou handicapée va-t-elle pouvoir vivre après l'accident ? Que va devenir sa famille avec cette perte de ressource et de travail... Effectivement, l'objectif de nos réunions est aussi d'essayer de réduire les accidents du travail de façon directe ou indirecte.»

Avez-vous observé une différence notable sur le terrain depuis 2018, date de la création de votre cellule de partage d'informations ?

«Les facteurs économiques influent aussi beaucoup sur la vie des entreprises. La période Covid a infléchi les chiffres qui étaient tout de même régulièrement à la baisse, même si l'activité a subi une forte sinistralité. Aujourd'hui ? Les entreprises sont en difficulté et la prévention des risques reste un des premiers volets à passer à la trappe lorsqu'il s'agit de répondre à un appel d'offre et de faire des économies. La prévention est la partie invisible de la filière BTP, rejoignant aussi la problématique du moins disant. Quelle que soit l'activité de l'entreprise, il n'y a rien de plus terrible que de faire une enquête sur un accident grave ou mortel. Face au drame, il y a cette détresse des gens sur le chantier...»

Pour conclure ?

«La philosophie et les décisions du maître d'ouvrage jouent un rôle déterminant en termes de prévention. C'est aussi à lui de mettre en place la structure, l'organisation et les moyens nécessaires pour que les entreprises puissent intervenir dans les meilleures conditions. La responsabilité des accidents n'est pas uniquement due aux entreprises, elle l'est aussi, parfois, à la mauvaise organisation d'un chantier ou à des prises de chantiers à des prix anormalement bas.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Cédric Bosse

Cédric Bosse, en charge du service économique de la Capeb Vaucluse (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et représentant des artisans du bâtiment

«Les drames qui voient le jour nuisent à notre image, au secteur d'activité et concourent à délaissé les métiers du BTP. Le Pôle prévention nous permet de travailler ensemble, de faire passer les messages, notamment lorsque de nouvelles entreprises sont créées. Nous avons également participé à un forum sur l'amiante tous ensemble, à Monteux, en 2018, ce qui nous avait permis d'être à la fois nombreux et représentatifs.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Emmanuel Méli

Emmanuel Méli, secrétaire-général de la Fédé BTP 84

«Nous sommes les premiers et les seuls –à notre connaissance-, en France, à nous être réunis –acteurs de l’action de bâtir et institutionnels- autour de la sécurité et de la santé. Mais pour répondre à votre question sur le travail dissimulé, je dirais qu’il n’y a pas vraiment de tailles d’entreprises privilégiées pour la sous-traitance dissimulée et que ce phénomène peut toucher tous types d’entreprises. Je pense notamment aux entreprises qui se sont engouffré dans la pose de panneaux photovoltaïques pour profiter de la manne fiscale. Elles se créaient du jour au lendemain sans aucune forme de professionnalisme, de formation et de notions de sécurité.»

Concernant nos actions ?

«Nous les mettons chacun en œuvre face à nos publics spécifiques et commun. L’idée de ces réunions ? Partager les remontées d’information et mutualiser les actions de communication, également développer notre présence au sein de réunions, de forums, sur les réseaux sociaux, afin d’intervenir le plus largement possible.»

Une initiative de l’OPPBTP

«La création du Pôle prévention santé est une initiative de l’OPPBTP –organisme de prévention- qui souhaitait participer à une communication plus transverse puisque nous sommes l’une des rares filières à posséder sa propre mutuelle et assureurs. Si la Fédération et la Capeb sont un peu les ambassadrices des fédérations, il reste un public qui n’est adhérent nulle part et n’a pas toujours accès aux informations professionnelles. La Carsat est aussi là parce qu’il n’y a pas que le côté gendarme et sanctions car la majorité de nos actions sont la prévention, l’audit, et l’anticipation.»

A quels risques sont exposés les salariés du BTP ?

Pour le bâtiment, il s’agira des troubles musculo-squelettiques (TMS) suivis de chutes de hauteur ou de plain-pied. Pour les travaux publics, il s’agira du risque d’enfouissement, notamment lors de la création de tranchées. Les autres risques ? Les diverses addictions dont peuvent être porteurs les salariés tels que la drogue et l’alcool.

Innovation et organisation du travail

«Nous constatons trop de précipitations dans la préparation du chantier et des offres anormalement basses. Lorsque l’on est à moins de 40 à 50% du coût de revient, il y a forcément des économies faites sur le personnel et la sécurité. A propos de l’innovation et de la lutte contre la pénibilité, les exosquelettes –pour lutter contre les [TMS](#), troubles musculosquelettiques- commencent à faire leur apparition avec la mise en place du [Lean management](#) qui intègre l’organisation des chantiers. Concernant le travail en hauteur, nous avons l’exemple d’une entreprise spécialisée dans la couverture qui a investi dans un drone pour effectuer la prise de photos et vidéos. Cela permet au technicien de moins monter sur le toit, d’aller beaucoup plus vite dans la prise des côtes et de sécuriser son travail avant d’intervenir. En digitalisant son métier, il minimise le risque d’accident, tout en gagnant du temps et donc de la productivité.»

La féminisation de la profession

Ecrit par le 3 juillet 2024

«Nous tenons beaucoup à la féminisation de la profession. Celle-ci se révèle plutôt importante dans la partie 'back office' et administrative. Sur les chantiers, les femmes œuvreront majoritairement dans le second œuvre comme la peinture, l'électricité, également le carrelage et montent en encadrement via la formation continue pour devenir conducteur d'engin, cheffe d'équipe, de chantier, conducteur de travaux...»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Olivier Cousi

Olivier Cousi, directeur du CFA Florentin Mouret (Centre de formation des apprentis) à Avignon

«Nous sommes là pour former les salariés du bâtiment de demain. Tout part d'une bonne formation à la prévention d'entrée de jeu, ce qui résout déjà beaucoup de problèmes. Car ces futurs professionnels arrivent sur les chantiers avec de vraies notions de sécurité. Au programme ? Des habilitations pour travailler en hauteur, des habilitations électriques... Nous pensons qu'on n'apprend jamais mieux que sur le tas, mais en étant sensibilisé aux risques. Les remontées des apprentis ? Ils nous disent que sur les chantiers ce que nous leur apprenons ne se fait pas toujours, alors nous leur rétorquons que lorsqu'ils seront patrons, ou chefs d'équipe, ils devront faire ce qu'ils auront appris avec nous, devenant ainsi nos relais pour la prévention. Nous avons observé que sur les grands chantiers, la prévention sécurité reste incontournable.» Le CFA Florentin Mouret d'Avignon accueille 1 000 élèves dont 40 filles, tous métiers confondus.

Mon analyse

«Plus la prévention est inculquée précocement, dans le parcours professionnel, plus elle se révèle efficace. Ce sera, en tant que CFA, notre contribution à la prévention en souhaitant que dans les 10, 15 ans à venir, tous nos apprenants seront devenus de grands professionnels, voire des patrons, mettant en œuvre ce qu'ils auront appris.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Emilie Pascal

Emilie Pascal, responsable de l'Unité de contrôle DDETS

«Procédez-vous à de nombreux contrôles sur les chantiers ? En 2022 l'Inspection du travail a effectué 475 interventions sur les chantiers vauclusiens. Il est le principal secteur d'activité pour nos agents. En termes de suites ? La moitié des amendes administratives du département concerne ce même secteur. Nous intervenons particulièrement sur l'hygiène, notamment sur les bases de vie. Ce que nous observons en matière de risques ? Les chutes de hauteur sont le 1^{er} risque d'accident mortel, devant le travail illégal -de la dissimulation de l'emploi salarié à un faux statut, un faux autoentrepreneur, un emploi salarié sans autorisation de travail...»

«Concernant nos réunions trimestrielles, l'information que nous partageons au cœur du Pôle prévention, nos différentes missions permettent d'enrichir nos champs de compétence. Si le cœur de notre métier est le contrôle, assorti de sanctions, le volet sensibilisation et information des employeurs et des salariés reste fondamental.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Yann Le Cam

Yann Le Cam, directeur de l'AIST 84 (Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse)

«La sinistralité touche plutôt les petites entreprises. Notre concertation connaît un vrai impact notamment lorsque nous nous penchons sur cet important réseau de petites entreprises. Notre travail principal reste la prévention, même si chacun travaille dans un cœur de métier qui est différent de celui des autres.»

Ce que l'on ne discerne pas ?

«Tous les coûts cachés indirects notamment lorsqu'un salarié est en arrêt de travail. C'est aussi un secteur d'activité qui intervient dans l'usure physique de la carrière des salariés, notamment avec les troubles musculo-squelettiques -TMS- ce qui est à prendre en compte lors de l'allongement du nombre d'années de travail, qu'actuellement nous vivons.»

Ce que j'aimerais dire ?

«On a tous, dans nos diverses activités, l'occasion d'entrer en contact avec des apprentis, des salariés, des chefs d'entreprise. Il est donc important de véhiculer un message cohérent et complémentaire pour un même objectif. C'est aussi la raison pour laquelle se connaître permet d'orienter les professionnels vers le bon interlocuteur, parce que l'on connaît les missions de chacun.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



Ecrit par le 3 juillet 2024

Thomas Jurczyk

Thomas Jurczyk de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics)

«Nous sommes un organisme paritaire dont l'objet est de faire de l'accompagnement, de la sensibilisation et de la formation à la prévention. Nos partenaires sont de grandes institutions professionnelles, privées, qui militent pour la prévention, chacun avec des outils et des moyens de communication qui sont propres à leur activité. Nous en sommes le canal central sur le Vaucluse. Nous utilisons nos canaux, lors de campagnes et programmes partagés, sur le territoire de Vaucluse afin de toucher le plus grand nombre.»

La prévention ça coûte ou ça rapporte ?

«Nos études prévention et performance mettent en avant que chaque euro investi permet d'améliorer les conditions de travail du personnel, l'organisation du chantier et l'encadrement technique de l'entreprise. Cela induit une meilleure compétitivité de l'entreprise qui s'engage, alors, dans un rendement plus important.»

Pour finir

«Ces rencontres trimestrielles nous enrichissent des problématiques de chacun et permettent d'adapter notre discours aux entreprises afin d'approcher du zéro accident de chantier et du zéro arrêt de travail. Une entreprise qui va bien est une entreprise qui n'a pas d'accidents. C'est toute la légitimité de notre action commune.»

Ecrit par le 3 juillet 2024



De gauche à droite, Emmanuel Méli, Thomas Jurczyk, Cédric Bosse, Olivier Cousi, Olivier Audoly, Françoise Lesauvage, Emilie Pascal et Yann Lecam

La Cmar Paca et la Carsat Sud-Est renouvellent leur partenariat

Ecrit par le 3 juillet 2024



Vendredi 30 juin, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail sud-est ont renouvelé leur partenariat avec l'objectif de faciliter les démarches des artisans en matière de prévention des risques et de préparation de leur retraite.

« Nous connaissons la difficulté rencontrée par les entreprises dans leurs recherches d'informations, de conseils. Comme toutes nos actions, ce partenariat avec la Carsat sud-est a été pensé pour faciliter le quotidien déjà surchargé de nos artisans, sur des enjeux essentiels : la retraite, la santé au travail, la prévention des risques », a déclaré Yannick Mazette, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet accès facilité à l'information et au conseil permettra notamment aux entreprises artisanales de bénéficier d'accompagnements dédiés à : la démarche de préparation d'un futur départ à la retraite ; la prévention des risques professionnels.

« L'une des missions de la Carsat sud-est est de déployer son message de prévention et de diffuser de la meilleure des manières celui sur les bonnes pratiques, a indiqué Vincent Verlhac, directeur général de la Carsat sud-est. En ce sens, il nous apparaît absolument nécessaire de renouveler notre partenariat avec la Cmar PACA qui nous permet de toucher et informer un secteur difficilement accessible : les TPE ».

Ecrit par le 3 juillet 2024



L'objectif du partenariat est de faciliter les démarches des artisans en matière de prévention des risques et de préparation de leur retraite © DR

J.R.

Comment bien préparer sa prochaine retraite

Ecrit par le 3 juillet 2024

?



La Carsat Sud-Est conseille aux salariés et travailleurs indépendants de se renseigner un an avant la date de départ souhaitée et de privilégier la demande de retraite en ligne.

Si c'est à chacun de déterminer sa date de départ à la retraite, la Carsat Sud-Est rappelle plusieurs éléments à prendre en compte tels que l'âge légal de la retraite (fixé à 62 ans, sauf dispositif de retraite spécifique), le nombre de trimestres, la date à laquelle on souhaite arrêter de travailler et les droits dans les régimes de retraite complémentaire. Elle conseille également de se connecter à son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr pour obtenir une estimation du montant de sa pension de retraite de base et complémentaire et visualiser son relevé de carrière et, si nécessaire, en demander la mise à jour.

Une fois la date choisie, la Carsat Sud-Est conseille de privilégier la demande de retraite en ligne au moins 6 mois avant le départ souhaité pour être assuré de ne pas avoir d'interruption de ressource. Pour demander sa retraite, il suffit de se connecter à son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr ou sur www.mademandederetraitenligne.fr. En effectuant cette démarche en ligne, une seule demande est nécessaire pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire. À noter pour les salariés du privé, salariés ou non-salariés agricoles, travailleurs indépendants, ces derniers doivent contacter le dernier régime auprès duquel ils ont cotisé (la Carsat, la MSA...). C'est lui qui sera l'interlocuteur unique pour traiter sa demande, calculer et verser sa retraite au titre de ces activités.

Pendant le confinement, la Carsat sud-est met en place un service de veille auprès des retraités les plus fragiles



Dans le contexte de la pandémie Covid-19, [la Carsat Sud-Est \(Caisse d'assurance de retraite et santé au travail\)](#) a mis en place une campagne d'appels téléphoniques afin de contacter les retraités en situation d'isolement.

Objectif : s'assurer que les retraités du régime général et des travailleurs indépendants des régions Paca et Corse en situation d'isolement et pouvant présenter des risques de fragilisation soient en mesure d'avoir des contacts réguliers avec leurs proches, qu'ils soient organisés pour faire leurs courses ou bien que le besoins de santé soient pourvus. Cette campagne d'appels téléphoniques doit aussi permettre de rappeler les gestes de protection sanitaire contre le Coronavirus. Dans un premier temps, cette opération concerne les personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules.

Réorientation en cas de détresse avérée

Ecrit par le 3 juillet 2024

En cas détresse avérée, les agents de la Carsat Sud-Est signaleront les retraités concernés afin qu'ils puissent être réorienté, avec leur accord, vers les services adéquats (assistants de service social, conseillers retraite, conseillers de l'action sociale, opérateurs d'actions collectives par téléphone, plateforme solidarité numérique, plateformes d'écoute, de soutien psychologique, etc.).

Attention aux appels frauduleux

Par ailleurs, les services de la Carsat Sud-Est alerte sur d'éventuels appels frauduleux.

« En cette période qui voit aussi se multiplier les appels frauduleux : le seul numéro d'appel pour joindre la Carsat Sud-Est est le 39 60 (ou 09 71 10 39 60 de l'étranger, d'une box ou d'un mobile), explique l'organisme. Toute invitation à rappeler la Carsat Sud-Est sur un numéro (surtaxé) commençant par 08 doit être considérée un appel frauduleux. Les personnels de la Carsat Sud-Est mobilisés pour ces appels ne demanderont en aucun cas aux retraités de fournir des pièces administratives ou des données personnelles. »